



## SOMMAIRE

1. Semis de printemps : quelques rappels utiles
2. Désherbage mécanique dès que possible
3. FOCUS apports d'azote

## AGENDA

### Démonstration désherbage mécanique

Le **7 mars** dans le Pas-de-Calais, à Serques

Le **30 mars** dans l'Aisne, à Vesles et Comont

### Le dicton de début mars

« Au jour de Sainte-Colette, commence à chanter l'alouette. » cela rime !

## OBSERVATIONS ET CONSEILS

### 1. Semis de printemps : quelques rappels utiles...

La météo clémente de ces jours-ci est propice aux semis de printemps. Toutefois un test à la bêche s'avère nécessaire pour s'assurer d'un bon ressuyage en profondeur. Les protéagineux ont besoin d'une structure meuble pour faciliter la formation de leurs nodosités.

**Féveroles de printemps seule**, prévoir un écartement suffisant pour biner !

Type de sol	Féveroles (en grains/m <sup>2</sup> )	
	Semoir monograine	Semoir céréales
Limons et sables	30 - 35	40 - 45
Limon à silex, argile et cranettes	40 - 45	50 - 55

Semer les féveroles **seules** assez profondément (> 4 cm) donne de la souplesse pour réaliser un passage mécanique avant la levée, efficace sur les 1<sup>ères</sup> levées de dicots.

#### ➤ Association féveroles ou pois de printemps avec une céréale

L'autre stratégie pour limiter le nombre des interventions de désherbage repose sur l'association de la légumineuse à graine avec une céréale. La profondeur de semis sera limitée à 3 cm maximum. **Si L'objectif premier est de produire une légumineuse, la densité de la céréale est à adapter en tenant compte de sa capacité à couvrir le sol (orge-avoine>triticale>blé).**

	Risque adventice faible	Risque adventice important
<b>Pois protéagineux</b>	65 – 70 grains/m <sup>2</sup>	
Orge printemps	60 grains/m <sup>2</sup>	90 grains/m <sup>2</sup>
Triticale ou blé	90 – 120 grains/m <sup>2</sup>	120 - 150 grains/m <sup>2</sup>

Féverole	35 grains/m <sup>2</sup>	
Triticale printemps	90 grains/m <sup>2</sup>	120 grains/m <sup>2</sup>
Blé de printemps	120 grains/m <sup>2</sup>	150 grains/m <sup>2</sup>

Attention, en présence d'un niveau d'azote mesuré ou supposé élevé, il est impératif de diminuer la densité des céréales pour ne pas concurrencer les protéagineux (cas des intercultures avec légumineuse ou apports organiques).

Dans ce cas, la densité de céréales est à diminuer de 30 % par rapport à ce qui est indiqué dans les tableaux ci-dessus).

### ➤ Céréales de printemps

<i>Densités pour semis jusqu'au 15 mars</i>		<b>Orge ou Avoine de printemps</b>	<b>Blé de printemps</b>
Type de sol	Peuplement recherché	Grains / m <sup>2</sup>	
Limons et sables	250 plantes /m <sup>2</sup>	<b>300</b>	<b>350</b>
Silex et argile et craie	280 à 300 pl. / m <sup>2</sup>	<b>325 à 350</b>	<b>400</b>

Gilles SALITOT

## 2. Désherbage mécanique dès que possible !

Les sols sont ressuyés dans la plupart des situations et les conditions sont souvent propices en ce milieu de semaine, avec des sols souples.

Comme à l'habitude, on observe début mars, des graminées adventices dont le niveau de développement est sensiblement en retard par rapport aux céréales implantées à l'automne. Cela ne va pas durer longtemps ! Il faut donc en profiter pour intervenir de manière assez énergique dès que possible.

Les parcelles visitées cette semaine ont une présence d'adventices moins importante que l'hiver doux ne pouvait le laisser penser. Ce sont davantage les populations levées qui posent encore question, en lien avec des facultés germinatives faibles pour certains lots de semences ou des dégâts de limaces (cf. JT Bio 2-22).



Les premières interventions réalisées cette semaine seront à poursuivre dans le courant du mois de mars en vue de maîtriser les levées ultérieures.

Sous réserve de maîtriser l'enherbement ;

- En blé, à partir de 100 – 120 pieds/m<sup>2</sup> sur plusieurs placettes de comptages, on conserve la céréale en place.
- Sur triticales, le seuil est de 80 à 100 pieds/m<sup>2</sup>.

Gilles SALITOT

## 3. FOCUS apport d'azote

Les conditions météo sont idéales pour démarrer les apports organiques de printemps mais la priorité reste le désherbage mécanique !

Alors profitons-en pour faire un point sur les apports d'engrais.

Comment raisonner un apport d'engrais organique ?

1. Savoir quel sont les besoins de ma culture
2. Savoir ce qui me reste dans le sol : **résultat des reliquats** ! (*Transmettez-nous vos reliquats*)
3. Quel produit organique je compte apporter ? et quelle est sa dynamique de minéralisation ?

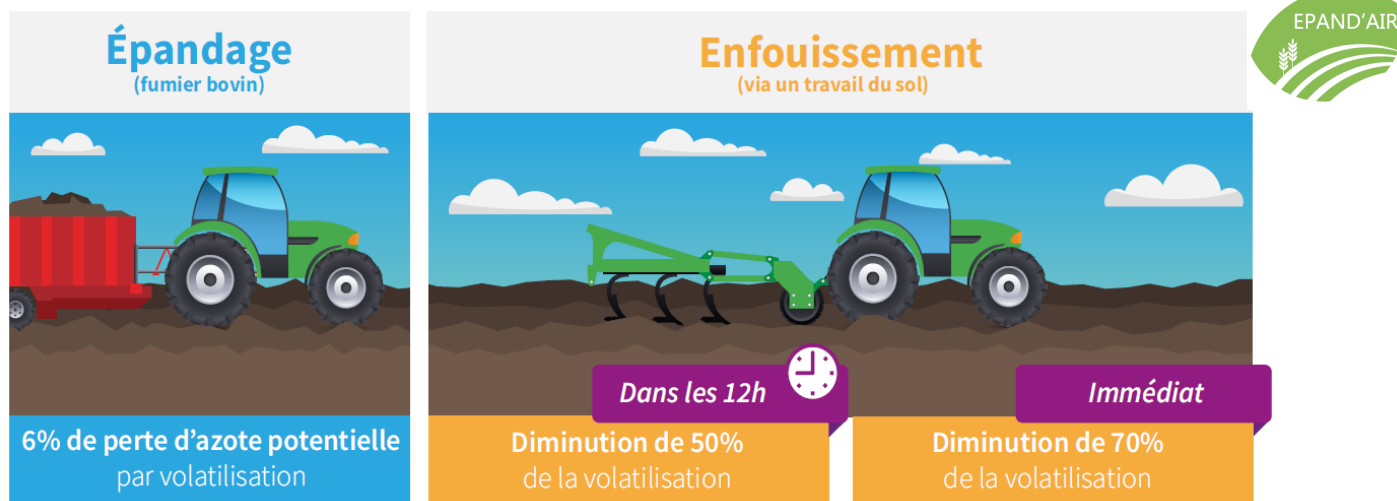
Début mars, les produits types fientes sont à apporter en premier par rapport à des bouchons (minéralisation plus lente). L'année dernière, le fractionnement a donné les meilleurs résultats (1<sup>er</sup> apport mi-mars puis mi-avril).

4. Quelle dose apporter ? N'hésitez pas à faire un rapide bilan azoté tenant compte d'un rendement réaliste.

5. **Réduire les pertes par volatilisation : enfouissez vos apports**

## Réduisez les pertes par volatilisation : enfouissez !

Les produits organiques, même solides, sont susceptibles de subir des pertes d'azote ammoniacal par volatilisation. Le projet EPAND'AIR nous apprend que le travail du sol après un apport limite les pertes de manière significatives.



Source : Plaquette EPAND'AIR

La teneur en azote ammoniacal diffère selon les produits organiques.

	Teneur en azote totale (kg N / T)	Teneur en azote ammoniacal
Fiente de volailles	25	10 %
Vinasses	20	3 %
Fumier de bovin composté	7	8 %
Fumier de bovin		15 - 20%
Lisier de porc charcutier	6	70 %
Digestat liquide	5	50 %

Mégane PERCHE-GUILLAUME

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur [www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr). Coordination et renseignements : Mégane GUILLAUME [megane.guillaume@npdc.chambagri.fr](mailto:megane.guillaume@npdc.chambagri.fr) (59-62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – [gilles.salitot@oise.chambagri.fr](mailto:gilles.salitot@oise.chambagri.fr) (départements 02, 60 et 80) – Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

